

Transport du grain de l'Ouest—Loi

embranchements secondaires et ne desservent plus certaines petites villes des Prairies. Ils ont cessé d'offrir le service-voyageurs d'une ville à l'autre et de desservir certaines régions essentielles pour le tourisme. Selon moi, si nous n'incluons pas les termes «et peut exiger» et si nous ne forçons pas la main aux chemins de fer, ils se contenteront de nous nourrir de belles paroles.

J'exhorte tous les députés à étudier très sérieusement ces trois petits mots et à permettre l'adoption de cet amendement, car il est essentiel. Il permettra aux Canadiens, qui versent cet argent aux chemins de fer, de les forcer à offrir un meilleur service et à transporter les produits des agriculteurs. Il nous incombe de nous assurer que les chemins de fer dépensent bien comme ils le promettent le milliard de dollars qui leur est versé chaque année. Nous devons les forcer à respecter leurs engagements, car si l'on en juge par le passé, rien ne nous permet de croire qu'ils le feront de bonne grâce.

• (1710)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots, cet après-midi, au sujet de la motion n° 33 modifiant l'article 17 du projet de loi C-155. Comme vient de le dire le député qui m'a précédé, elle prévoit que les chemins de fer CN et CP concluront des accords de réciprocité qui pourront être vraiment garantis ou appliqués.

Quand le gouvernement a présenté le projet de loi C-155, ce dernier accordait aux chemins de fer un revenu annuel garanti sans garantir pour autant aux producteurs qu'ils pourraient faire transporter plus facilement leur grain de leurs fermes aux éleveurs, jusqu'aux ports et jusqu'aux marchés. C'est une situation abracadabrante qui témoigne de l'attitude du gouvernement à l'égard des producteurs canadiens. Ces derniers sont déjà dans une situation des plus précaires à cause de la situation économique actuelle. Ils éprouvent déjà suffisamment de difficulté lorsqu'ils ne peuvent pas obtenir un juste prix pour leurs produits de façon à pouvoir couvrir leurs frais et réaliser un petit bénéfice. Ils n'ont vraiment pas besoin, par-dessus le marché, d'éprouver de la difficulté à acheminer leurs produits jusqu'aux ports.

Je pense que cet accord de réciprocité pourrait donner d'excellents résultats dans la région que je représente où les producteurs acheminent une partie de leur grain par le port de Churchill. La seule voie d'accès au port de Churchill est une ligne du CN qui va jusqu'aux terminaux. Le Canadien Pacifique n'a pas de ligne allant à Churchill. Il arrive souvent que le CN n'ait pas les wagons ou les possibilités requises pour acheminer le grain jusqu'au port de Churchill, alors que le Canadien Pacifique peut très bien avoir, dans la région, quelques wagons disponibles. Néanmoins, ils ne peuvent être utilisés, car l'Office de transport du grain ou la Commission canadienne du blé ne sont pas autorisées à demander au CN d'utiliser l'équipement du CP pour transporter le grain des éleveurs pleins à

craquer jusqu'au port de Churchill où il est attendu. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres.

Alors que depuis des années, nous avons fait toutes sortes de cadeaux aux chemins de fer sous forme de terres, de matériel roulant et d'argent, rien ne les oblige à conclure un accord de réciprocité pour ces installations. Les seuls qui en souffrent vraiment sont les agriculteurs canadiens qui ne peuvent acheminer leur grain jusqu'au port et qui se retrouvent avec, sur les bras, des récoltes pour lesquelles il n'y a pas de place dans les élévateurs. Ils doivent parfois transporter leur grain jusqu'à un élévateur situé sur une ligne principale ou mieux desservi.

Cet après-midi, plusieurs députés ont insisté sur le fait que les conservateurs et même quelques libéraux devraient appuyer la proposition néo-démocrate tendant à diviser le projet de loi C-155 en trois parties bien distinctes. L'une d'elles concernerait le tarif du Nid-de-Corbeau comme tel, la deuxième, l'amélioration et la réfection des voies ferrées du Canada, et la troisième, les terres houillères du Canada.

Comme le député de Capilano (M. Huntington) l'a souligné cet après-midi, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un projet de loi concernant le transport du grain, mais d'une mesure beaucoup plus étendue. Certains députés se sont déclarés en faveur de la motion n° 33, parce que les chemins de fer ne garantissent pas l'amélioration du transport du grain jusqu'aux ports canadiens.

Évidemment, je crois que les terres houillères du Canada n'ont pas grand-chose à voir avec le transport, et encore moins le transport du grain. Si cette mesure ne nous garantit pas que les compagnies ferroviaires amélioreront leur service, nous ne ferons qu'augmenter les revenus annuels garantis qui leur échoient depuis tant d'années. Elles demandent actuellement un revenu garanti de 20 p. 100 sur leur investissement. Je signale que cet investissement ne provient même pas des chemins de fer, mais des Canadiens qui leur ont accordé des terres, du matériel roulant et de l'argent.

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le député très attentivement. Je pensais que nous parlions de la motion n° 33 où il est dit:

... promouvoir et peut exiger, s'il y a lieu, des accords de réciprocité ...

Sous la rubrique «Fonctions de l'administrateur». Je vois mal ce que la division du projet de loi en trois parties et les terres houillères ont à voir avec la motion n° 33 dont nous devrions discuter maintenant.

M. le vice-président: Le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire est justifié. Le député pourrait-il prendre note de ses observations?

M. Anguish: Monsieur le Président, j'en ai pris bonne note et, selon moi, cela ne fait que montrer à quel point le gouvernement libéral ne peut ou ne veut comprendre dans quelle mesure le projet de loi C-155 touche les agriculteurs de l'Ouest. J'ai essayé d'expliquer, et j'espère l'avoir bien fait, que nous avons besoin de certaines garanties dans ce projet de loi. J'approuve la motion n° 33 et je suis heureux qu'elle ait été présentée.